

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Stéphanie GRIMALDI
AU NOM DU GROUPE « Rassembler pour la Corse »**

OBJET : Mise en place d'une stratégie collective en faveur de la filière bois.

Monsieur le Président,

En octobre dernier, notre Assemblée adoptait une motion dans laquelle je proposais la mise en place d'une stratégie collective en faveur de la filière bois dans le cadre du Programme Régional de Structuration Economique. Notre collectivité et l'ADEC peuvent en effet engager des actions collectives en faveur d'un secteur du moment que celui-ci est doté d'une représentation collective disposée à définir une stratégie concertée. Depuis 18 mois, une centaine de professionnels de la filière bois en Corse se sont rassemblés pour créer une structure interprofessionnelle, *Legnu Vivu*.

L'objet de ma motion était donc de faire bénéficier la filière, via l'interprofession, de l'instauration d'une stratégie collective. Cela traduirait une volonté politique de développer un secteur en devenir qui concilie développement et préservation de l'environnement puisque c'est aujourd'hui la ressource phare des constructions écologiques. Son utilisation constitue en effet une réponse aux enjeux énergétiques puisqu'elle permet de réduire les besoins grâce à l'isolation par le bois et de développer une énergie renouvelable de source locale grâce au bois énergie. D'où le contexte réglementaire actuel encourageant le recours au bois.

Je vous rappelle que la Corse est avec 401 817 hectares la plus boisée des îles de la Méditerranée et que son taux de boisement est deux fois supérieur à la moyenne nationale (55% contre 26,9%). La filière représente aujourd'hui dans notre île

200 entreprises, plus de 600 emplois, et constitue un potentiel important d'emplois qualifiés. La valorisation de la ressource bois est bel et bien un enjeu d'avenir pour l'économie et la société corses.

C'est pourquoi je vous avais fait cette proposition. Depuis son examen et son adoption le 28 octobre 2011, il semblerait que rien n'ait été initié. Pas de rapport, pas d'ébauche de stratégie collective, pas d'avancée, pas de volonté - semble-t-il - de l'Exécutif et de l'ADEC de s'engager sur ce dossier pourtant plébiscité par l'Assemblée puisque ma motion avait été adoptée à l'unanimité.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, pourriez-vous nous préciser si vous envisagez ou non de concrétiser la volonté de l'Assemblée de Corse et d'appliquer cette motion en instituant une stratégie collective en faveur de la filière bois ?

Je vous remercie.